

DISCOURS

SUR

LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE

DE

L'ARCHITECTURE,

DANS LEQUEL ON ESSAYE DE

prouver, combien il est important pour le progrès des Arts, que les Hommes en place en acquièrent les connoissances élémentaires; que les Artistes en approfondissent la théorie; & que les Artisans s'appliquent aux développemens du ressort de leur profession.

3943

Prononcé à l'ouverture du cinquième Cours public donné par le sieur BLONDEL, Architecte, Professeur & Directeur de l'Ecole des Arts, rue de la Harpe, à Paris,



A PARIS;

Chez C. A. JOMBERT, Imprimeur-Libraire
du Roi en son Artillerie, rue Dauphine,
à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LIV.

V 2654
18

24256

161

DISCOURS
SUR
LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE
DE
L'ARCHITECTURE,

DANS LEQUEL ON ESSAYE DE prouver, combien il est important pour le progrès des Arts, que les Hommes en place en acquièrent les connoissances élémentaires ; que les Artistes en approfondissent la théorie ; & que les Artisans s'appliquent aux développemens du ressort de leur profession.

Prononcé à l'ouverture du cinquième Cours public donné par le sieur BLONDEL, Architecte, Professeur & Directeur de l'Ecole des Arts, rue de la Harpe, à Paris.



A PARIS,
Chez C. A. JOMBERT, Imprimeur-Libraire
du Roi en son Artillerie, rue Dauphine,
à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LIV.

AVERTISSEMENT.

LES citations d'Auteurs, le dénombrement des Monumens, la connoissance des bons Livres, les noms de la plûpart des Amateurs & des Artistes, occupent un espace considérable dans cet ouvrage. Les en retrancher entierement, c'eût été le priver d'une partie de ses preuves & de son utilité ; les insérer dans le texte, c'eût été le couper à chaque instant & en rendre la lecture fatigante. C'est par ces raisons que nous avons jugé à propos d'en faire des notes les plus concises & les plus intéressantes qu'il nous a été possible. Assez d'Auteurs célèbres pourront louer le rang & la naissance dans les Hommes illustres dont nous avons eu lieu de parler ; nous n'avons dû les considérer ici que par la protection qu'ils accordent aux Beaux Arts. Mais comme nous nous sommes proposés pour objet, d'inspirer le même goût à nos Concitoyens ; en leur proposant de si grands exemples, nous leur avons indiqué en même tems les occasions fréquentes qu'ils ont de s'instruire. Nous ne nous sommes pas piqués de dire toujours des choses neuves ; mais nous espérons qu'on sera satisfait de l'ordre sous lequel nous les avons présentées ; de l'attention que nous avons eu à faire connoître des objets, la plupart trop ignorés, & des réflexions dont nous avons accompagné nos indications. Pour être plus intelligibles, & faciliter les connoissances aux personnes qui ne sont pas de la profession nous nous sommes encore déterminés à donner des définitions abrégées des principaux termes de l'Art, répandus dans le discours. Nous avons enfin préféré le format in-8°. à l'in-4°. afin de rendre plus portatif un ouvrage qui doit servir à nos Eleves, comme de guide dans le plan de leurs études & de leurs recherches.

DISCOURS SUR LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DE *L'ARCHITECTURE.*

MESSIEURS,

SI le nombre des Cours publics qui sont ouverts dans cette Capitale, sur presque toutes les Sciences¹ & les Arts, prouve d'un coté le zèle que les Sçavans ont pour développer aux Amateurs & aux Eleves les découvertes qu'ils sont tous les jours dans leur profession ; si la foule qui accourt à ces leçons démontre en même tems quelle est l'ardeur des Particuliers à s'instruire, & quels sont les fruits qu'on doit attendre de cette émulations ; cette multitude d'exercices pouvoit d'un autre côté nous faire craindre que nos Citoyens ne manquassent de loisir, pour suivre les leçons que nous avions à leur offrir sur l'Architecture. Cependant excités par l'empressement de quelques-uns, convaincus du besoin d'éclairer les Hommes d'un certain ordre, & empressés à perfectionner les Personnes même qui se destinent aux beaux Arts ; nous n'avons point hésité à vous présenter une occasion d'apprendre & de connoître une prosession si utile à la société, & si nécessaire à la vie civile ; nous nous sommes même flattés,

sur le goût qu'on témoignoit en général pour d'autres études, non moins dignes d'application que l'architecture, qu'on ne refuseroit pas quelques momens à un Art, dont on recueilleroit dans la suite les plus grands avantages.

Nous commençâmes en 1743 l'essai du projet que nous exécutons aujourd'hui ;² nous ne fîmes que quatre Cours publics, dont le dernier finit en 1748. Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir de l'insufisance de ces leçons, qui n'avoient pour objet que la théorie, & qui ne pouvoient être propres qu'aux Artistes ; nous crûmes donc qu'il étoit nécessaire de les suspendre pendant quelques années, & de chercher les moyens de nous rendre plus utiles ; dans ce dessein, nous nous sommes occupés à rassembler ce que les meilleurs Auteurs anciens nous ont laissé sur l'Architecture ; nous avons examiné les découvertes que les modernes ont faites sur cet Art ; nous avons apprécié les ouvrages de nos Architectes François & les Monumens remarquables dont ils ont orné & enrichi cette Capitale. Nous avons joint la théorie à l'expérience ; & pour dédommager nos Citoyens de l'interruption de nos leçons publiques, nous avons accordé gratuitement, en 1749, douze places³ annuelles dans cette Ecole des Arts, à de jeunes Eleves qui, plus favorisés de la nature que de la fortune, promettent par d'heu reuses dispositions de devenir un jour des hommes précieux à l'Etat, & des Artistes capables d'illustrer leur prosession.

Ces places gratuites ne seront point interrompues par nos leçons publiques, & ces disciples jouiront de leurs instructions, parmi le concours des Eleves qui nous sont adressés par la bienveillance du Ministere, la confiance publique, & la réputation que nos soins, sans doute, plus que nos talens, nous ont procuré chez l'Etranger.

C'est dans l'intervalle de tems qui s'est écoulé, & par l'expérience que nous avons acquise depuis nos dernieres leçons, que nous avons reconnu que la plus grande partie de ceux que leur naissance contraint de s'appliquer à plusieurs genres d'études, négligeoient absolument les premiers principes de l'Architecture ; que ceux mêmes qui veulent en faire leur profession, avoient encore besoin qu'on leur offrît une théorie suivie, analytique, & démontrée d'une maniere claire & convaincante : enfin, qu'il étoit nécessaire que ceux qui se vouent par état à la pratique du bâtiment,

trouvassent dans des leçons publiques des principes proportionnés & conformes à leurs besoins ; avantages que ces différentes classes d'Auditeurs trouveront dans les Cours que nous allons ouvrir, & où nous tâcherons de parler à chacun le langage qui lui convient.

Nous commencerons, Messieurs ; par avouer que cette même expérience que nous tenons enfin d'une longue suite d'étude & de réflexions, nous a convaincu que nos premiers Cours n'étoient que des leçons dénuées de démonstrations, que des cahiers en désordre, qu'une théorie trop élevée pour des Artisans, que des dissertations trop mécaniques pour des esprits éclairés ; nous nous flatons cependant que ces défauts trouveront une excuse dans un début trop précipité, dans le zèle qui n'a cessé de nous animer pour la perfection d'un Art si recommandable, & dans l'indulgence du Public toujours empressé à applaudir aux moindres marques de l'émulation d'un citoyen. Les premiers suffrages avoient pu entretenir notre erreur ; le silence des Architectes de nos jours, la disette des leçons publiques sur l'Architecture, peut-être la négligence de plusieurs des Maîtres qui l'enseignent en particulier, devoient nous attirer un concours séduisant ; mais nés sans partialité, lorsque nous nous sommes examinés de plus près, & que nous avons remonté à la source des principes immenses de l'Art & à l'étendue des obligations d'un Professeur, combien nous nous sommes trouvés loin du but ! qu'il est encore à craindre que nous ne nous laissions entraîner par l'ardeur de nous éclairer nous mêmes en instruisant les autres !

Quoiqu'il en puisse être, nous avons cherché sincèrement les moyens de prévenir les inconvéniens, & d'éviter les défauts dans lesquels nous étions tombés : pour y parvenir, il nous a fallu du tems, de l'exercice, des conseils, & de la fermeté contre les obstacles inséparables d'une grande entreprise ; mais encouragés par les bienfaits de SA MAJESTE'⁴, nous ressouvenant des bontés dont le Public nous honoroit, & nous rappelant les droits qu'il avoit sur notre reconnoissance, pouvions-nous faire trop d'efforts ?

Animés par de si puissans motifs, nous avons travaillé sans relâche à refondre les leçons que nous avions précédemment données ; à éclaircir les matières, à en étendre quelques-unes, à en simplifier d'autres. Mais la

nécessité, de mettre ces leçons à la portée de tous nos Eleves, nous ayant fait sentir qu'il falloit, quoiqu'il fût question des mêmes préceptes, les leur présenter sous différentes faces, les leur expliquer sous diverses formes, nous avons compris qu'il falloit encore les distribuer en un certain nombre de Cours différens.

Dans ces vûes, nous avons jugé convenable d'en instituer trois ; le premier que nous appellerons *Cours élémentaire*, sera spéculatif, accompagné de démonstrations, & regardera sur tout les personnes qui n'ont besoin d'acquérir les principes de cet Art que par induction ; son objet sera de multiplier les connoissances, d'éclairer le goût, de guider le jugement de ceux qui par leur naissance doivent un jour exercer les premiers emplois de l'Etat, soit à la Cour, soit dans les Provinces, & qui par cette confédération ne doivent pas ignorer les principaux élémens d'un Art si fort en recommandation chez tous les Peuples policés, & sur lequel ils auront souvent des choix à faire, des décisions à donner & des exemples à laisser à la postérité.

Le second, intitulé *Cours de théorie*, sera accompagné de citations utiles & importantes, dicté, démontré, & destiné pour ceux qui sont leur objet non seulement de l'Architecture, mais encore de la Peinture, de la Sculpture, & des autres Arts, qui tirent tous de grands avantages des règles & des principes de l'Architecture ; ce qui perfectionnera les lumieres déjà acquises par les Personnés de la profession, & leur sera pénétrer l'origine & discuter les préceptes d'un Art dans lequel ils doivent un jour faire éclater tout leur talent.

Le troisième, sous le nom de *Cours de pratique*, aura pour objet l'exercice du dessein⁵ ; l'application de la Géométrie pratique aux Arts mécaniques ; & sera consacré à ceux qui, se bornant à la construction des bâtimens, ont besoin d'une théorie moins transcendante, mais auxquels de simples élémens ne suffiroient cependant pas, pour acquérir les connoissances qui leur sont nécessaires dans l'art de bâtir, & qui faute de principes, ne pourroient jamais faire de grands progrès dans leur prosession.

Nous ne prétendons point nous ériger en législateur de l'Architecture, en critique de ses règles fondamentales, en juge souverain des productions de ses Maîtres ; c'est au contraire les principes qu'ils ont suivis, que nous

tâcherons de dévelop. per ; ce sont les beautés avouées de tous les siecles & de tous les connoisseurs, que nous tâcherons de mettre dans tout leur jour ; nous nous autoriserons par-tout des loix, des écrits, des exemples des anciens & des modernes ; nous rendrons hommage à ceux dont les noms sont devenus les plus célèbres ; nous ne refuserons pas nos éloges à ceux qui, sans être parvenus à une si grande perfection, méritent cependant d'être distingués ; en un mot, faire naître parmi les différentes classes que nous venons d'assigner, un desir ardent de s'instruire & de voir élever des chef-d'œuvres dignes de notre siecle, & de notre Nation ; faire éclore parmi ceux qui sont consommés dans la profession, la noble envie de publier les secrets de leur Art, & leurs découvertes particulieres, multiplier les secours, les connoissances, les leçons publiques, le nombre des Professeurs ; voila tout l'objet de nos travaux, voila la plus digne récompense de nos soins.

C'est ainsi, Meilleurs, que Paris est devenu, sous le regne de *Louis le Grand*, l'émule de l'ancienne Rome ; que tous les Arts⁶ y ont étalé à l'envi, leurs agrémens & leurs richesses ; & que l'Architecture⁷, par la magnificence de ses Palais⁸, l'importance de ses Bâtimens⁹, la quantité de ses Edifices¹⁰, y attiroit toutes les Nations étrangères, qui ne se bornant pas à une admiration stérile, cherchoient à s'instruire, & à épurer leur goût par l'examen de ses monumens¹¹. Bientôt, à l'exemple de la Capitale, & par un effet de l'émulation que ce fameux Ministre, le pere des Arts, *le grand Colbert*, sçavoit exciter jusques dans les lieux les plus reculés de cet Empire, nos Provinces, s'embellirent, s'enrichirent. Que ne dût-on pas à la protection & à l'encouragement accordés aux Arts ? L'Architecture y enfanta, comme dans la Capitale, des merveilles dignes de la curiosité des Etrangers. Mais que ces tems sont changés, sur tout pour l'Architecture, dont la décadence¹² s'annonce de la maniere la plus sensible ! Si l'on compare les Edifices de nos jours avec ceux du siecle passé, on sera forcé d'avouer que cette ridicule rivale du bon goût, la frivolité, est prête, à l'emporter sur la grandeur & la majesté des Monumens élevés sous le regne de Louis XIV.

Une des sources de cette dégradation ne feroit-elle pas dans l'abus que l'on fait de son loisir, & dans la multiplicité de ces études superflues, qui ne

tendent qu'à détourner de la connoissance des Arts vraiment utiles ; de ces Arts, sans lesquels il n'est pas possible qu'un Etat conserve long-tems sa splendeur ?

En effet, Messieurs, que peuvent devenir ces Arts abandonnés, pour ainsi dire, à eux mêmes, lorsque la plus grande partie des Personnes en place, nées pour les protéger, les animer, les encourager, & pour récompenser ceux qui soutiennent leur éclat, en ignorent eux-mêmes jusqu'aux plus (Imples élémens, & ne sont pas en état d'en évaluer les productions ? Sauvons, s'il se peut, l'Archicecture de cet écueil, en suppléant par nos démonstrations publiques, à la négligence, pour ne pas dire au mépris, qu'on soupçonneroit la plûpart des Hommes du premier ordre d'avoir eu pour elle, puisqu'il ne paroît pas qu'on ait fait entrer jusqu'à présent dans aucun plan d'éducation distinguée, une étude aussi utile au bien de la société, & aussi nécessaire pour le besoin particulier.

Les Personnes destinées à commander aux autres, les Ministres d'Etat, les Gouverneurs, les Chefs de l'Eglise & de la Magistrature, sont tous protecteurs nés des Arts & des Artistes ; il importe par conséquent qu'ils connoissent les uns & qu'ils estiment les autres ; pour cela ils ne doivent pas attendre les lumieres dont ils auront besoin, d'une expérience qui ne s'acquiert ordinairement que par une longue suite d'années : n'ont – ils pas à craindre que pendant ce long espace de tems, les deniers publics ne soient consommés en édifices qui n'attireront pas la moindre approbation aux Ordonnateurs. la moindre réputation aux Artistes & le moindre avantage à la Nation ?

Quelle gloire ne s'acquerreroit pas, Messieurs) un Gouverneur de Province, un habile Militaire, qui après avoir employé en tems de guerre toutes les ressources de l'Art pour opposer à l'ennemi des barrieres impénétrables, non moins habile Citoyen, deviendrait en tems de paix le protecteur des Artistes, & tourneroit tous ses soins dirigés par leurs lumieres, à la décoration, à l'embellissement, & à la commodité des villes de son Gouvernement¹³ ?

Ce n'est pas assez qu'un Intendant de Province, dépositaire des fonds publics, exécute les ordres du Prince, & cherche à procurer des avantages & des embellissemens à sa Province ; ce n'est pas assez, pour les devoirs de

son administration, qu'il ait ordonné l'élargissement des rues d'une ville, procuré des promenades à ses Habitans, dirigé des places & fait construire des marchés. Ces dépenses sont louables, sans doute ; mais si on n'y remarque, ni choix, ni ordonnance, ni goût, loin de mériter les applaudissemens des Connoisseurs, & de servir à la gloire de la Nation, elles transmettront à nos neveux l'incapacité des Ordonnateurs. Combien au contraire n'ajouteroit-il pas à l'éclat de son caractere & de sa place, si veillant incessamment à la construction¹⁴ & au rétablissement des Bâtimens publics, à la beauté des grands chemins, à la salubrité des Habitans que le Prince a confiés à ses soins, il s'acquittoit de ses fonctions avec cette sûreté de goût, & cette étendue de lumières & de discernement qu'elles supposent¹⁵ !

Quelle distinction ne s'attirera pas dans une Province un Prélat¹⁶, qui joignant aux vertus de son état la connoissance des Arts, saura présider en homme éclairé, aux travaux toujours nécessaires dans son Diocèse pour la construction, l'entretien, ou l'embellissement des Edifices sacrés, qui plus que tous les autres, doivent se ressentir de la majesté des formes¹⁷, de la beauté des proportions¹⁸, & du choix des ornemens¹⁹ ?

Quel lustre enfin ne se répandra pas sur une Cité dont l'administration aura été remise à des Magistrats²⁰ éclairés sur leurs devoirs, qui instruits de l'importance des Edifices qu'ils ordonnent, sont capables de diriger eux-mêmes les embellissemens de l'intérieur de leur Ville ; qui par un goût décidé & des lumières acquises, savent faire un bon choix d'Artistes habiles, créer des Ecoles²¹, protéger les Académies²², exciter l'émulation chez le Citoyen, & par un judicieux emploi des épargnes publiques, contribuer à l'avantage & à la gloire de toute la Province ?

Nous n'exigeons cependant pas que les Personnes en place deviennent Artistes elles-mêmes ; mais il faut qu'elles en sachent assez pour concevoir de grandes idées, sentir le beau, applaudir à des projets dignes du gouvernement, indiquer aux Architectes le local des Edifices qu'ils seront chargés de faire élever ; concilier la gloire du Prince avec les intérêts du particulier, l'étendue des projets avec l'économie publique encourager les talens, récompenser à propos leur succès, & parvenir enfin à ce degré de discernement, à ce goût sûr & exquis, qui fait préférer l'Artiste à l'Artisan, qui fait distinguer d'un coup d'œil le défectueux du médiocre, & le

médiocre de l'excellent. Sans la connoissance acquise de l'Art, & sans les qualités naturelles qui en sont une juste application, on sera forcé de s'en rapporter à ce que la renommée aura publié au hazard du mérite de quelques Artistes, à ce que la faveur ou la recommandation aura exalté des talens de quelques autres, ou enfin, à ce qu'une prévention aveugle en inspirera. Mais comment éviter les pieges divers qu'on ne manque jamais de tendre à l'intégrité, au zèle, & aux intentions les plus droites, si l'on n'a pas dans ses propres lumieres un fil assuré, qui serve de guide dans le labyrinthe où l'on cherche sans cesse à égarer les Personnes constituées en dignité ?

Ne nous y trompons pas, Messieurs, un Homme en place peut être bon Jurisconsulte, Prélat respectable, grand Capitaine, homme judicieux, excellent citoyen, & méconnoître les Arts ; quels abus alors ne naîtront pas de son peu de discernement ? Mais si ce défaut de lumieres est dangereux dans ceux qui n'ont que l'administration des Provinces, quelles suites n'aura-t-il pas dans les Hommes élevés aux premieres charges de l'Etat, eux qui sont les dispensateurs des graces du Monarque, les dépositaires de ses trésors, qui ordonnent les Monumens royaux, qui décident des embellissemens de la Capitale, qui d'un seul regard favorable ou indifférent, sont fleurir ou anéantissent les talens, assurent ou détruisent le progrès des Arts, perpétuent la gloire ou précipitent la décadence de la Nation ? Qu'on se rappelle les Richelieu, les Colbert, les Segulier & tant d'autres Ministres auxquels la France & les Arts doivent la plus grande partie de leur splendeur ; & l'on se demandera à soi-même avec surprise par quelle noble inspiration, par quel goût heureux, par quelle constante application, ces Hommes ont fait élever des Edifices qui, tout solides & durables qu'ils paroissent, le seront encore moins que leurs noms.

Dignes rivaux des illustres Citoyens d'Athènes & de Rome, ils avoient compris comme eux, que rien n'assure davantage la durée d'un Empire, & n'en releve plus l'éclat, que ces Monumens, qui semblent braver les outrages du tems & les révolutions de la nature. En effet, ceux de l'ancienne Rome ne subsisteroient – ils pasencore, si la fureur des barbares, la jalousie des étrangers, ou les maximes d'un zèle outré²³ n'avoient autrefois conspiré leur destruction ? Ces fameux Amphithéâtres²⁴, ces colonnes²⁵ Colossales, ces obélisques²⁶ mer. veilleux, ces cirques²⁷, ces

portiques²⁸, ces bains²⁹, ces arcs de triomphe³⁰, restes mutilés de la grandeur Romaine, ne montrent ils pas encore, même au sein de la France, la gloire de leurs Fondateurs ? Ne s'enrichit-elle pas toujours de leurs dépouilles ? N'est – ce pas pour admirer ces monumens anciens, & puiser dans ces modeles le goût de la bonne Architecture, que nos Artistes parcourent ces Provinces ?

C'étoit par ces magnifiques Bâtimens que la politique de Rome adoucissoit l'esprit des Nations vaincues ; les fêtes, les jeux, les dons qu'elle prodiguoit à ces peuples subjugués, leur faisoient aimer des maîtres qui ramenoient l'abondance & les plaisirs parmi eux ; ainsi à leur exemple les Ministres, les Princes jaloux de leur autorité, ont cherché à embellir les villes de leur domination, & à donner de la commodité & du délassement à leurs Citoyens.

Mais en vain des Ministres soigneux de leur renommée, des Gouverneurs zélés, des Magistrats intelligens s'appliqueroient à rendre à notre Art son antique splendeur ; ils se piqueroient inutilement de faire élever dans la Capitale & dans les Provinces, des monumens somptueux, dignes d'éterniser le goût François & le regne du meilleur des Rois, si les merveilles qu'ils feroient éclore n'étoient appréciés que par un petit nombre de Connoisseurs ; si ceux qui, , sans être chargés du poids fatigant de l'administration publique, mais nés pour être amateurs des beaux Arts, n'ont aucune notion de l'Architecture. On les regardera continuellement sans en sentir les beautés : on aura sans cesse sous les yeux des Palais superbes, des Jardins³¹ délicieux, des Temples³² magnifiques, sans les admirer. On n'en saura ni discerner les défauts, ni estimer la perfection. Tout Bâtiment spacieux, tout Edifice colossal attirera également ou l'indifférence, ou l'étonnement. Que les proportions & la symétrie³³ soient observées dans ces Edifices ; que leur disposition³⁴ soit agréable, leur ordonnance³⁵ soumise aux regles de la bienséance³⁶ ; à l'exception d'une exposition³⁷ avantageuse & d'une distribution³⁸ commode, tout paroîtra de même prix. Comment des Hommes, d'ailleurs bien nés, seroient ils en état, sans les connoissances que nous exigeons, de voyager avec fruit ? ne se promenant-ils pas dans nos plus beaux Palais, ainsi que le vulgaire nos Edifices fixent-ils leurs regards ? au Spectacle même, ne font-ils pas

frappés comme la multitude d'une décoration³⁹ d'un goût frivole, sans choix & sans convenance⁴⁰ ? s'aperçoivent-ils que le Temple ou le Palais qu'elle représente, est peu digne de la Divinité ou du Monarque qu'on y révere ? jusqu'à leur habitation⁴¹, tout se ressent de leur défaut d'intelligence à cet égard ; ils n'ont pu se soustraire à la charlatanerie d'Artisans mercenaires auxquels ils se sont adressés ; & leur choix dépose égale ment contre l'ignorance de l'Architecte, & contre celle du propriétaire.

Après avoir fait sentir aux Personnes d'un certain rang les abus qui résulteroient de leur peu de lumieres dans l'Architecture, ne feroit-ce pas ici le lieu de rappeler la négligence de la plûpart de ceux qui sont leur profession de l'enseigner ? Ne pourroit-on pas rapporter pour la justification des premiers, que leur indifférence pour cet Art vient moins de leur part, que du peu d'empressement & de soin que nos Maîtres ont montrés à en publier les avantages, à faire connoître l'utilité & l'étendue de ses principes, & à prouver qu'ils ne sont pas réservés aux seuls Artistes ? Si, à l'imitation des Sçavans, nos Professeurs avoient ouvert leur cabinet aux Curieux, qu'ils leur eussent expliqué les élémens de l'Architecture, communiqué leurs productions, présenté des modeles, qu'ils les eussent conduits dans les Bâtimens de reputation, qu'ils leur en eussent découvert les beautés & fait apercevoir les défauts, nous ne serions pas peut-être, dans l'obligation d'ouvrir aujourd'hui cette nouvelle carriere, pour en multiplier les connoissances & tâcher de prévenir pour la suite une révolution pareille à celle ont toute l'Europe a ressenti les suites pendant plusieurs siecles⁴² ; ce qui arrivera, sans doute, si le plus grand nombre des Hommes en pkee ne s'empresse à pénétrer la source du vrai beau, & à témoigner eux-mêmes un juste mépris pour tous les ouvrages qui, en s'éloignant des règles de l'Art, justifient le faux goût contre lequel nous réclamons ici.

Rendons s'il se peut, Messieurs, son éclat à cet Art ; que la protection des Personnes du premier ordre, & leur amour pour le bien public instruisent les Nations les plus éloignées ; qu'à l'exemple des siecles d'Auguste & de Louis le Grand, nos Ministres, nos Prélats, nos Magistrats ne dédaignent⁴³ pas de donner quelques instans de leur loisir à l'étude de l'Architecture, qui concourt plus que toute autre à faire fleurir l'Etat & la Patrie ; qui met seule

en mouvement toutes les autres sciences, & tous les genres de talens, ou du moins qui, dans son origine & ses progrès même, a donné lieu à plusieurs grandes découvertes⁴⁴.

Or la première connoissance nécessaire aux Hommes d'un ordre supérieur, est celle des Mathématiques, du moins jusqu'à un certain degré ; cette science développe le génie, donne à l'esprit de la justesse, & le rend conséquent : elle est en un mot la base de tous les Arts, qui ont avec elle une relation intime. L'étude du dessein doit succéder à celle-ci ; sans cet exercice, toutes les productions de l'art sont en pure perte ; les plus célèbres ouvrages de nos Peintres, de nos Sculpteurs anciens & modernes, nos recueils⁴⁵, fruits de tant de siècles, deviennent indifférens à qui manque du goût que l'on ne peut ni acquérir ni rendre solide sans l'exercice du dessein.

L'étude des Mathématiques & celle du Dessein conduisent infailliblement à la spéculation de l'Architecture, dont il est essentiel de pénétrer les principes généraux ; principes qui enseignent à juger de l'ordonnance de nos bâtimens, à appliquer à nos propres besoins une distribution commode, à procurer de l'agrément à nos demeures, & à discerner la convenance qui est propre à chaque genre d'édifice sacré, public ou particulier.

Si nous n'avons paru souhaiter que des connoissances élémentaires des Arts dans les Personnes qui, par leur naissance ou la dignité de leurs emplois, se contentent du titre de connoisseurs ou d'amateurs, quelle étude & quelle expérience ne doit-on pas exiger des Hommes qui par état veulent faire leur profession de l'Architecture ? Dépositaire de la confiance publique, & chef du bâtiment, un Architecte en fait mouvoir tous les ressorts ; lui seroit-il possible d'obtenir les suffrages de ses concitoyens, & d'acquérir quelque réputation chez l'étranger, s'il n'avoit que des idées superficielles des principes de son Art ? Non, sans doute, nous l'avons déjà dit dans nos Cours précédens ; mais il est indispensable de le répéter ici ; un bon Architecte n'est point un homme ordinaire, puisqu'indépendamment des règles fondamentales de son art, il est important qu'il soit muni de la théorie de ceux qui y ont relation, tels que les Mathématiques, la Perspective, la Sculpture⁴⁶, la Peinture, Part du Jardinage⁴⁷, la coupe des pierres, la Menuiserie, la Charpenterie, & c. tout est de son ressort. Il lui est

également essentiel d'être homme de lettres, d'avoir reçu une éducation cultivée, & d'être d'une probité à toute épreuve ; Vitruve exigeoit même que nous eussions des connoissances de la Philosophie, de la Physique expérimentale, de la Médecine & de la Musique. Qu'on juge donc par là de l'importance de cette profession⁴⁸. Mais s'il n'est pas absolument nécessaire pour être Architecte d'un certain mérite, de rassembler toutes ces différentes parties dans un degré également éminent, il est certain du moins qu'on n'en doit pas ignorer les inductions ; elles sont d'autant plus faciles à acquérir, que les Académies, les Ecoles, les Leçons publiques n'ont jamais été si abondantes, & que la facilité de leur accès doit concourir indispensablement à former d'excellens Artistes.

En effet, vit-on jamais un siecle plus propre à faire éclore le germe des talens, un siecle où les secours pour toutes fortes d'études soient plus multipliés ? Y en eût-il jamais un si grand nombre dans Athenes, dans Rome, lors même de leur plus éclatante prospérité ? L'Histoire Naturelle, la Physique, la Chymie, la Médecine, l'Astronomie, les Mathématiques, l'art de la Guerre, la Musique, la Géographie, enfin l'Architecture, la Peinture & la Sculpture ont des temples ouverts pour l'instruction des Citoyens & des Etrangers⁴⁹.

Il est donc aisé par ces secours de s'élever au dessus du vulgaire dans chaque genre de talent, puisque tant de moyens nous sont offerts ; mais il faut pour y réunir que l'effet de ces secours soit préparé par d'heuquel écueil au contraire ne tomberont pas tous les jours ceux qui n'auront que l'ignorance en partage, suite ordinaire de la paresse & de l'avarice ? Supposons même à ces hommes une longue expérience, de la probité ; qu'est-ce qu'un Maître Maçon, un Charpentier, un Menuisier, un Serrurier, qui chargés d'assez grandes entreprises, ignorent ces premiers élémens, & qui se trouvent tous les jours livrés à des Artisans encore moins instruits qu'eux ? Si par hazard, parmi ces praticiens, il s'en trouve quelqu'un qui ait du crédit, quel degré de réputation les foibles connoissances que nous en exigeons, n'eussent-elles pas ajouté à leurs travaux ? Enfin, quelle distinction ne s'attirent pas à Paris les Entrepreneurs qui ont poussé leurs études beaucoup au-delà, & dont les lumières, la vigilance & l'équité ont procuré à quelques-uns denos bâtimens la

perfection qu'on y remarque aujourd'hui ? c'est l'exemple de ces hommes habiles⁵⁰ que nous proposons ; c'est sur leurs succès que nous recommandons les études qu'ils ont faites, à ceux qui entrent dans la même carrière ; sans ces préliminaires, tels que leurs ancêtres, ils resteront toujours placés au dernier rang, & contribueront volontairement à peupler la Capitale d'hommes ineptes, dont le grand nombre est toujours un fleau pour les Arts & la Société.

Tel est, Meilleurs, le projet que nous avons formé, pour vous donner des marques sinceres de notre zèle, pour nous acquitter de l'obligation que nous nous sommes imposée de veiller utilement au progrès des Arts, afin d'éloigner s'il est possible, par la connoissance des meilleurs Auteurs⁵¹, & l'exemple des plus célébrés monumens, la frivolité qui paroît l'emporter sur les beautés mâles & simples de l'Architecture considérée dans ses beaux jours, & de prévenir une révolution, peut-être trop prochaine, & semblable à celle qui donna naissance aux goûts arabes & gothiques. Puisse le Monarque qui nous gouverne, les Ministres qu'il honore de sa confiance, le Directeur général de nos Bâtimens, applaudir à notre entreprise & contribuer par la beauté des monumens qu'ils seront ériger, à la proscription du mauvais goût qui semble s'établir dans la plupart de nos Bâtimens. Mais que dis-je ? les bienfaits d'un Prince si sage, & les lumières de ses Ministres ne font-ils pas de sûrs garants que ce ne sera point de leur temps que l'Architecture rentrera dans le cahos dont les Richelieu & les Colbert, l'avoient heureusement tirée sous le regne de Louis le Grand ?

Nous allons vous rendre compte, Messieurs, des différentes leçons qui composeront les trois Cours que nous venons de vous annoncer, principalement de celles que nous avons estimé nécessaires pour le Cours, intitulé *élémentaire*.

A l'égard du Cours de *Théorie*, son étendue & les discussions dans lesquelles nous nous proposons d'entrer, ne nous permettent pas d'en distribuer la matière en un certain nombre exact de parties ; mais nous osons vous assurer de notre application à le porter à son plus haut point de perfection. Nous ne demandons pour y parvenir que du zèle & de l'assiduité de la part des personnes qui voudront bien nous suivre.

Nous dirons aussi un mot de ce qui doit former le Cours de *Pratique*.

PRECIS

DES QUARANTE LEÇONS, QUI COMPOSERONT LE COURS ÉLÉMENTAIRE.

Préceptes généraux concernant la décoration des Edifices.

I^{re} Leçon. ABREGÉ de l'histoire de l'Architecture & des Arts libéraux qui y sont relatifs,

II. De l'origine des Ordres d'Architecture, des principaux Auteurs qui en ont traité, & c.

III. Définition des Ordres en général, leur application dans l'Architecture, & c.

IV. Proportions de l'Ordre Toscan.

V. Proportions de l'Ordre Dorique.

VI. Proportions de l'Ordre Ionique.

VII. Proportions de l'Ordre Corinthien.

VIII. Proportions de l'Ordre Composite.

IX. De l'Ordre nommé Attique, des balustrades, des amortiffemens, & c.

X. Des soubassemens, des niches, des frontons, & c.

XI. Des portes, des croisées, des trumeaux, bandeaux, chambranles, & c.

XII. De la relation que la Sculpture doit avoir avec l'Architecture ; son expression par rapport à l'ordonnance du Bâtiment, ses attributs, ses

allégories, ses symboles, & c.

XIII. Définitions des principes de la convenance, de la bienséance, & de ce qui s'appelle bon goût en Architecture.

XIV. Des licences dont on fait usage dans la décoration, leur autorité ; du moyen de les employer avec succès, & d'en éviter l'abus.

Préceptes généraux concernant la distribution des Bâtimens à l'usage de la société civile.

XV. De l'exposition des Bâtimens ; de leur situation, de leur disposition, & de la maniere d'en concevoir le projet général.

XVI. De la nécessité de concilier la distribution des dedans, avec la décoration des façades ; de la proportion & du rapport que doivent avoir ensemble les avant-corps & les pavillons, avec les arriere-corps & les aîles d'un Bâtiment.

XVII. Dénombrement des pièces qui doivent composer un appartement ; définitions de ceux qu'on nomme de parade, de société privée, & c.

XVIII. De la proportion, de la forme & de l'ordonnance de chaque pièce, relativement à la diverfité des appartemens.

XIX. Règles générales concernant la décoration intérieure, considérée selon l'importance ou la simplicité du Bâtiment.

Préceptes généraux concernant la distribution & la décoration des Jardins de propreté.

XX. De la disposition générale des Jardins, de leur exposition, de leur situation, de leur nivellement, des différentes parties qui les composent. Comparaison de ceux qui sont les plus approuvés chez nous, avec ceux qu'on vante le plus chez les Etrangers.

XXI. De la décoration des Jardins de propreté, des belvederes, des grottes, des fontaines, des terrasses, des pièces de verdure ; enfin des Auteurs les plus célèbres qui ont écrit sur cette matiere.

Préceptes généraux concernant la construction des Bâtimens.

XXII. De la Maçonnerie en général, de la pierre, du moëlon, du grès, du marbre, de la brique, de la chaux, du sable, du ciment, du mortier, & c.

XXIII. De la maniere de planter un Bâtiment, de la construction des fondations sur le roc, le sable, la glaise, dans les lieux marécageux, sur la terre ferme, & c.

XXIV. De la construction des murs de face, de refend & en terrasse, relativement aux différens matériaux dont on fait usage à Paris & dans nos Provinces ; de la construction des voûtes, des légers ouvrages, & c.

XXV. De la Charpenterie en général, de la qualité des bois de charpente, de la construction des planchers, des pans de bois, des combles, des escaliers, & c.

XXVI. De la couverture, de la serrurerie, de la menuiserie, du pavé, de la vitrerie, de la plomberie, & c.

Préceptes généraux sur la disposition & l'ordonnance des Edifices publics.

XXVII. Définition des principaux Edifices, considérés relativement à la magnificence, à la sûreté & à l'utilité.

XXVIII. Des palais, des châteaux, des maisons de plaisance, des hôtels, de leurs dépendances, & c.

XXIX. Des arcs de triomphe, des places publiques, des théâtres, des collonades, & c.

XXX. Des portes de ville, des arsenaux, des cazernes, des ports, des ponts, & c.

XXXI. Des Eglises, des hôtels de ville, des fontaines des hôpitaux, & c.

XXXII, Ces quatre leçons seront desti-XXXIII, nées à l'application des prin
XXXIV, cipes contenus dans les précé & XXXV. dentes : pour y parvenir on sera des comparaisons des Edifices de même genre, puisés dans les ouvrages les plus approuvés, qui ont été élevés dans cette Capitale ou dans les environs, par nos plus célèbres Architectes, tels que *Desbrosses, le Mercier, Mansard, Le Veau, Perrault*, & c.

Après ces leçons péculatives qui seront accompagnées de démonstrations, de modèles, de citations & de l'examen des meilleurs livres sur \$l'Architecture, on finira ce Cours par cinq leçons, qui auront pour objet l'inspection des Edifices sur les lieux, afin d'y remarquer d'après l'exécution les beautés les plus approuvées, & les licences ou les

médiocrités qu'il est bon d'éviter, dans le dessein d'apprendre à nos Eleves à juger avec discernement des principes du goût, des loix de la convenance, de la beauté des formes, de l'expression & du caractère qu'il convient de donner à chaque genre d'Edifices.

Ce Cours se sera très – exactement tous les Jeudis & Samedis de chaque semaine, depuis trois heures après midi jusqu'à six, & se renouvellera sans interruption.

PRECIS

DU COURS DE THEORIE.

Ce cours sera donné sur le même plan que le précédent, mais plus approfondi. On supposera dans les personnes qui se destinent à le suivre, des mathématiques & du dessein. On y dictera les leçons ; ceux qui y assisteront, y démontreront tour à tour : on y discutera les différens systèmes des Auteurs anciens & modernes ; on entrera dans l'analyse de chaque partie du Bâtiment ; on insistera sur l'art & la nécessité de bien profiler, sur le choix, l'élégance & la beauté des formes relatives à la distribution & à la décoration.

On le commencera par une exposition de l'origine de l'Architecture, afin de donner aux Artistes une idée distincte de son accroissement, de ses révolutions & de son état présent. L'origine des autres Arts qui appartiennent à l'Architecture, y trouvera aussi sa place.

Les leçons s'ouvriront par la distribution. On appliquera les principes de cette partie du Bâtiment à un Edifice de 60 toises de face, destiné pour une maison de plaisance ; les figures seront relatives aux dissertations, qui seront composées de maniere à épuiser en quelque sorte tout ce qui concerne les loix de la distribution en général.

A la distribution succéderont les règles fondamentales de la décoration des dehors & des dedans. On continuera ce Cours par la partie de la construction, dont on approfondira jusqu'au moindre détail ; on rappellera les loix des Anciens à cet égard, les autorités des modernes, & on citera les exemples des plus célébrés Architectes.

Les différentes parties de ce Cours seront entremêlées de leçons sur le terrain, afin d'acquérir par degrés l'expérience nécessaire, & parvenir à la connoissance de l'excellent, du médiocre & du défectueux.

Ce Cours se sera très exactement tous les Dimanches, sans aucune vacance ni intervalle, depuis deux heures & demie jusqu'à cinq heures & demie.

PRECIS

DU COURS DE PRATIQUE.

Tous les Dimanches matin, depuis dix heures jusqu'à midi, on expliquera la Géométrie pratique d'après les meilleurs Auteurs qui en ont traité. Les mêmes jours depuis deux heures après midi jusqu'à six heures du soir, on enseignera la maniere de dessiner les Ordres d'Architecture, les plans, élévations, coupes & développemens des Bâtimens ; on y traitera de l'ornement, à la portée des Menuisiers, Serruriers, Marbriers, Jardiniers, & des autres Ouvriers qui sont leur profession des Arts mécaniques, & qui tous ont besoin de l'exercice du dessein, & de la pratique de l'équerre, de la règle & du compas.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit intitulé *Discours sur la nécessité de l'étude de l'Architecture*, par M. *Blondel*, & j'ai cru que l'impression en seroit utile, & que le Public verroit avec plaisir les soins & le zèle de l'Auteur pour l'instruction de ses Eleves.
Fait à Paris le 13 Avril 1754.

LE BLOND.

ERRATA

AVERTISSEMENT, page 2, ligne 2, au lieu de *proposant* lisez *présentant*.

Page 9, ligne 14, *procuré* lisez *procurée*.

Ibid. ligne 21 , *contraint de* lisez *engage à*.

Page 11 ligne dernière, *nous nous sommes* lisez *ne nous sommes nous pas*.

Page 26, ligne 4, *fonc-* lisez *fonctions*.

Page 28, ligne 4 des notes, *eu* lisez *eue*.

Page 31, ligne 11, *mais il* ôtez *il*.

Ibid. ligne 7 des notes, 44 lisez 69.

Page 39, avant dernière ligne, *appréciés* lisez *appréciées*.

Page 46, ligne 3, *la charlatanerie* lisez *l'incapacité*.

Page 50, ligne 9 des notes, *dire* lisez *citer*.

Page 68, ligne 23, *consacrés* lisez *consacrées*.

Page 70, ligne 16, *tendante* lisez *tendant*.

Pendant l'impression de ce petit Ouvrage, dont quelques occupations importantes de l'Auteur ont ralenti l'impression, MM. d'*Ons-en-Bray*, *Hulst & Pineau*, que nous avons cité dans les notes pages 53, 55, 62, font décédés. Nous avertissons aussi qu'au lieu de M. *de Foncemagne*, nommé page 61, comme Directeur de la *Salle des Antiques* au Louvre, il faut lire M. *de Bougainville*, qui depuis sa réception à l'Académie Française, vient de prendre possession de la Direction de ce précieux dépôt.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture : prononcé à l'ouverture du cinquième cours public

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65324697>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses

partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et

notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

1 De ce nombre sont les leçons publiques de Mathématiques, d'Architecture, de Perspective & de Physique expérimentale, données au Louvre par MM. *le Camus, Lorient, le Clerc* & l'Abbé Nolet ; celles sur la Chimie, par M. *Rouel* ; sur l'Anatomie, par M. *Sue* ; sur la Botanique, par M. *de Jussieu* ; indépendamment de nos séances Académiques, de nos écoles de Médecine, de Chirurgie & autres établissemens & assemblées publiques dont nous parlerons dans la suite.

2 Ces leçons publiques furent autorisées par le Ministère, en conséquence de l'agrément de l'Académie Royale d'Architecture qui en approuva l'établissement le 6 Mai 1743.

3 En 1750 l'école des Arts, du sieur Blondel, fut choisie pour enseigner l'Architecture aux Elèves des Ponts & Chaussées ; en conséquence, le Ministère obtint de Sa Majesté une gratification annuelle de 2400 liv. pour les frais de l'instruction de six des Elèves de cette école, qui par ce moyen se trouvent munis de livres, d'instrumens, & autres dépenses nécessaires pour l'étude de cet Art.

4 L'année dernière, Sa Majesté, à qui le Ministre voulut bien rendre compte du succès de cette école, eut la bonté de l'honorer de sa protection, en accordant au sieur Blondel une gratification, extraordinaire de 2400 liv. sur le trésor Royal.

5 Nous estimons le dessein si nécessaire à tout les genres de talens, que nous ne saurions trop en recommander l'exercice à tous nos Ouvriers ; lui seul peut leur attirer quelque distinction dans leur profession, & les guider dans la conduite de leurs travaux. Personne n'ignore que c'est depuis que cette étude est entrée pour quelque chose dans l'éducation des Artisans, que la France l'emporte sur les Nations voisines dans la pratique des Arts de goût.

6 *Art.* On entend sous ce nom autant les préceptes, que les opérations où l'esprit a plus de part que la main. On distingue deux fortes d'Arts : on dit

art libéral, & art mécanique. Le premier exige la théorie des sciences qui y ont rapport ; l'autre ne semble exiger que l'expérience & la pratique : de manière que celui qui exerce un art libéral est nommé Artiste, & celui qui fait sa profession des arts mécaniques est appelé Artisan. Tous les arts libéraux sont connus sous le nom de beaux Arts ; de ce nombre sont l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Gravure, & c. La Maçonnerie, la Charpenterie, la Menuiserie, la Serrurerie. & c. font des arts mécaniques.

2 *Architecture*. On en distingue de trois espèces ; la *Civile*, la *Militaire* & la *Navale*. Celle qui fait ici notre objet, comprend trois parties principales ; savoir, la construction, qui a pour objet la solidité ; la distribution, qui a pour objet la commodité ; & la décoration, qui a pour objet l'ordonnance du bâtiment en général. On distingue aussi plusieurs genres d'Architecture, depuis les Grecs jusqu'à nous ; savoir, l'Architecture Antiqué, Ancienne, Gothique, & Moderne. L'Antique est la plus généralement estimée pour la justesse de ses proportions : elle a été suivie par les Romains, & a subsisté jusqu'à la *décadence* de leur Empire ; elle a succédé chez nous à la Gothique. Le château de Maisons, bâti par François Mansard, est dans le goût Antique.

L'Architecture Ancienne diffère de l'Antique par sa pesanteur excessive & le mauvais choix de ses ornemens ; elle tire son origine de l'Empire d'Orient, & a donné naissance à la Gothique. Plusieurs de nos édifices sacrés, en France, sont de ce genre.

L'Architecture Gothique, appelée Moderne, diffère de l'Ancienne par l'artifice de son travail & l'élégance de ses proportions : elle tire son origine du Nord. Les Cathédrales de Rheims, de Strasbourg, l'Eglise de l'Abbaye de S. Ouen de Rouen, & c. sont de ce genre.

L'Architecture Moderne est celle qui, participant des proportions antiques pour l'ordonnance, comprend l'élégance des formes, & la commodité des dedans, & peut être désignée sous le nom d'*Architecture Française* ; aucune Nation policée n'étant parvenue comme elle à concilier, d'une manière véritablement intéressante, les trois parties qui caractérisent l'Architecture civile dont nous venons de parler ; savoir, la construction, la distribution & la décoration. Le château de Clagny, bâti par Hardouin

Mansard, est peut-être un de ceux qui réunissent le plus parfaitement ces trois parties.

8 Palais. Sous ce nom on entend un bâtiment destiné à la demeure d'un Souverain, & dont la grandeur, la magnificence & le choix des ornemens répondent à la dignité du personnage qui l'habite. Tels sont à Paris, les Palais des Tuileries, du Luxembourg, & c.

9 Bâtiment. Sous ce nom on entend plutôt une maison bourgeoise, que la résidence d'un grand Seigneur ; il suppose moins d'étendue & plus d'économie que tout autre genre d'édifice ; enfin on sous-entend par bâtiment une maison particulière, telle que celle de M. de Janvry, Fauxbourg S. Germain, à Paris, bâtie par M. Cartaud ; celle de M. Galpin, à Auteuil, bâtie par M. Dullin, & C. (Voyez le plan de ces maisons dans le Livre intitulé *Architecture Française*).

10 Edifices. Sous ce nom on entend moins un bâtiment destiné à l'habitation, qu'une grande place, un Hôtel de Ville, une Bourse, une Bibliothèque, & tout autre bâtiment dont l'intérieur servant de dépôt public, annonce par ses dehors une ordonnance qui, embellissant la Capitale, illustre le goût de la Nation où ces édifices sont érigés. La Place de Vendôme, le péristyle du Louvre, la Fontaine de Grenelle, à Paris, sont de ce genre. On appelle édifice colossal celui dont les proportions, l'étendue, les dimensions & les hauteurs sont considérables : tel est le Portail de Saint Sulpice, à Paris, & c.

11 Monument. Sous ce nom l'on entend tout ouvrage d'Architecture & de Sculpture destiné à conserver la mémoire des grands hommes ; tel que les Obélisques, les Mausolées, les Arcs de triomphe, & c. La Porte S. Denis, à Paris, la Colonne de l'Hôtel de Soissons, le Tombeau du Cardinal de Richelieu, à la Sorbonne, sont de ce genre. Les édifices sacrés sont aussi appelés monumens, tels que les Eglises de la Sorbonne, du Val-de-Grace, & autres.

12 Nous entendons ici par la *décadence de l'Architecture*, le peu d'édifices d'importance en général qui s'élèvent présentement en France ; il semble même que le goût dominant de notre Nation & le but des Architectes de nos jours, n'aient égard qu'à la commodité relative à la distribution des bâtimens destinés à notre habitation ; on pourroit dire aussi qu'il semble

que ces Artistes portent tous leurs soins & leurs études à la perfection & à l'embellissement de la décoration intérieure, pendant que nos façades n'annoncent que très-foiblement l'application des préceptes qui nous ont été transmis par les Grecs & les Romains, & ne présentent qu'une foible idée de l'opulence de la plûpart de nos Citoyens,

13 *M. le Maréchal de Belle-Isle* a contribué plus qu'aucun autre Gouverneur à l'embellissement de toutes les Villes de son Gouvernement. Metz surtout se ressent tous les jours de la magnificence & de la grandeur des vues de cet illustre Citoyen, qui en homme éclairé se fait un plaisir raisonnable, pour se délasser des travaux de la guerre en tems de paix, de procurer aux habitans de ses Provinces des commodités, qui, en leur devenant personnelles, annoncent à la postérité ce que peut un homme du premier ordre instruit de la connoissance des beaux Arts ; connoissance qui en faisant honneur à la capacité de l'Ordonnateur, sert en même tems à relever l'éclat du siècle dans lequel ces hommes chers à la patrie ont vécu.

14 *Construction*. On entend sous ce nom l'art d'arranger les differens matériaux d'un bâtiment, de les lier ensemble avec solidité, & de réunir la charpenterie, les gros fers, la menuiserie, & c. Enfin par construction on conçoit l'art de *bâtir* par rapport à la matiere aussi bien qu'à l'ouvrage ; une des plus intéressantes parties de la construction, dans la maçonnerie, relativement à l'art, c'est la coupe des pierres ; dans la charpenterie, l'assemblage des bois ; dans la serrurerie, la liaison qu'elle doit procurer à l'édifice ; dans la menuiserie, la commodité & la salubrité qu'elle produit dans l'intérieur des appartemens.

15 Dans le nombre des Intendans qui se sont signalés par les travaux qu'ils ont ordonnés dans nos Provinces, nous citerons ici *M. de Tourny*. Bordeaux lui doit la plus grande partie de ses embellissemens ; mais la description n'en peut trouver place dans ces notes, à cause de leur détail immense. D'ailleurs, nous nous réservons d'en faire mention dans l'*Architecture Françoisie*. Nous citerons *M. de Moras*, qui a fait faire à *Valenciennes* des bâtimens assez considérables, & qui fait élever actuellement sous ses ordres près de l'Escaut, un Hôpital, qui contiendra quatre corps de bâtimens donnant sur une cour d'environ 246 pieds de longueur & de 160 de largeur, sur les desseins de *M. Haves*, Ingénieur des Ponts & Chauffées du

département de cette Province, & dont l'ordonnance & l'appareil de construction méritent la plus grande attention. Enfin nous citerons encore M. *de Levignen*, Intendant d'*Alençon*, qui veillant incessamment à l'exécution des travaux publics, à fait construire sous ses ordres à *Alençon* un Hôtel de Ville, & reconstruire l'Eglise Paroissiale qui avoit été détruite par le feu du ciel. Cette dernière a été exécutée sur les desseins de M. *Perronet*, alors Ingénieur de cette Province, aujourd'hui Inspecteur général des Ponts & Chaussées du Royaume, du département de Paris, dont nous ne pourrions trop louer la capacité & les qualités personnelles, si la modestie de cet excellent Artiste, & les bornes de cet abrégé ne nous forçoient au silence.

Indépendamment des monumens dont nous venons de parler, érigés à *Alençon* sous les ordres de M. *de Levignen*, nous citerons aussi les bâtimens des différentes Juridictions royales qu'il a fait élever à *Argentan* ; il a rendu à *Falaise* ses Fontaines publiques abandonnées depuis 200 ans ; cette Ville lui doit aussi un Hôpital général d'une grande étendue ; & *Lizieux*, le rétablissement des Fontaines publiques ; enfin les routes de Paris en Bretagne, au Mans, & à Caën, presque reconstruites à neuf, sans compter plusieurs Manufactures de laine & de toile établies dans différens endroits de la Généralité, sont des monumens de cet illustre Intendant.

16 Parmi les Prélats, il en est peu qui ayent montré plus d'amour pour les Arts & plus de goût, que feu M. *Jean-François de Grignan*, Archevêque d'*Arles*. Les embellissemens de son Eglise Métropolitaine, le Palais Archiépiscopal, la part qu'il a eu à d'autres édifices élevés ou rétablis dans cette Ville, y ont rendu sa mémoire précieuse, & lui méritent encore les éloges des connoisseurs.

17 *Forme*. Mot qui dans l'Architecture désigne la beauté & la grace des contours d'un plan circulaire ou mixtiligne. On dit que cette forme est désagréable, vicieuse, imparfaite ; ou au contraire, qu'elle est élégante, ingénieuse, noble, majestueuse. Les formes consistent principalement dans l'art de profiler ou de chautourner quelque membre d'Architecture ou de Sculpture, qui ne se peut tracer géométriquement, mais seulement par l'habitude & les connoissances du goût ; dernière partie qui ne peut

s'acquérir que par l'exercice du dessein & l'imitation des ouvrages les plus approuvés.

18 *Proportion*. Partie la plus intéressante de l'Architecture : c'est elle qui détermine les dimensions, les grandeurs, hauteurs & profondeurs des plans & des façades d'un bâtiment ; c'est par elle qu'un édifice acquiert une relation intime entre le tout & les parties, & que chaque membre se trouve à sa place. On ne peut arriver à cette connoissance si essentielle, que par le secours des Mathématiques & l'étude des principes de l'Architecture antique ; connoissance que François Mansard, François Blondel & Claude Perrault ont possédée supérieurement.

19 *Ornement*. Ouvrage de Sculpture qui sert à enrichir l'Architecture, & qui souvent la caractérise. De ce nombre sont les chapiteaux des Ordres Ionique, Corinthien & Composite. Les ornemens sont ordinairement allégoriques, symboliques, ou arbitraires ; mais dans tous les cas, ils doivent se ressentir de la solidité ou de l'élégance de l'ordonnance dont ils sont partie. Il faut user avec prudence des ornemens dans les dehors ; leur prodigalité nuit à l'ensemble des masses, accable souvent les parties, & corrompt les détails. Peut-être les élévations de la cour du Louvre feroient-elles encore un meilleur effet, si l'on eût entassé moins d'ornemens les uns sur les autres. Le péristyle du devant de ce Palais est beaucoup mieux entendu dans cette partie, & leur répartition en est plus heureusement conçue. En général, les ornemens doivent être réservés pour les dedans des appartemens ; encore faut-il essentiellement y observer les règles de la bienséance & de la convenance. (Voyez ce que nous disons de ce genre de Sculpture à la note (a) page 55.

20 Entre plusieurs exemples célèbres que nous avons en France du zèle des Magistrats pour le bien public, nous citerons feu M. *Turgot*, Prevôt des Marchands de cette Capitale, dont la mémoire nous sera toujours chère par les ouvrages qu'il a fait élever de son tems, les fêtes publiques qu'il a ordonnées, & l'amour qu'il portoit aux Arts & aux Artistes. Nous rapporterons aussi un exemple du bien que peut produire dans une ville le zèle d'un Magistrat, dans feu M. *de Pouilly*, Lieutenant de la Ville de Rheims, qui de son vivant a procuré de l'eau à ses habitans, a fait construire des Fontaines & des Machines hydrauliques, a contribué à l'établissement

des écoles gratuites de Mathématiques & de Dessein, & qui en homme de lettres, a scû ramener le goût des Sciences & des Arts dans l'intérieur de sa Province. Nous croyons aussi devoir parler d'un genie rare & transcendant dans un des Citoyens de la même Ville, (M. *Fremin*, Avocat du Roi) dont les lumieres, le goût dominant pour les Arts, le desir d'être utile à sa patrie, & l'exemple entretiennent, excitent & encouragent ses compatriotes à faire fleurir une Capitale si recommandable par son antiquité, & à laquelle nous devons des hommes du premier ordre dans plus d'un genre.

21 Ecoles. Lieux où des Professeurs enseignent publiquement les Sciences & les Arts. Les écoles ont été célèbres à Athènes & à Rome. A Paris, celles de Peinture, de Chirurgie & de Médecine, ont une grande réputation. On dit aussi écoles de Droit, d'Architecture, de Mathématiques, & c. (Voyez l'école des Arts dont il est parlé note (a) page 44.

22 Académies. Lieux où s'assemblent les Gens de lettres, ou les personnes qui sont profession des Arts libéraux, pour y conferer ensemble sur les Sciences & les beaux Arts, à dessein d'y résoudre les difficultés, en étendre les préceptes & communiquer aux Sçavans leurs observations, soit publiquement, soit par écrit. (Voyez le dénombrement de nos Académies à Paris, rapporté dans la note (a) page 58.

23 On trouve dans la vie des plus anciens Evêques des Gaules, entr'autres dans celle de Saint *Hilaire d'Arles*, que par un principe de piété ils faisoient dépouiller les anciens *Monumens* des Payens de leurs plus beaux marbres, pour en orner les Eglises.

24 Amphithéâtres, grands édifices de forme circulaire, ou éliptique, qui chez les anciens étoient destinés aux exercices de la gymnastique, ou aux combats des bêtes farouches. L'Amphithéâtre de Vespasien, appelé le *Collisee*, & celui de Verone en Italie, sont les plus célèbres qui nous restent de l'antiquité. Nous en avons aussi deux en France, les Arenes de Nîmes & celles d'Arles ; celles-ci sont presque détruites, mais les premières sont mieux conservées.

25 Colonne Colossale, monument trop considérable pour entrer dans l'ordonnance d'un édifice. Telles sont à Rome les Colonnes *Trajane* & *Antonine* ; à Paris, la Colonne de l'Hôtel de Soissons, & c. Ces

Colonnes sont soumises aux mêmes proportions que les Ordres d'Architecture, mais ne sont jamais couronnées par des entablemens. Elles servent ordinairement à recevoir au-dessus de leur chapiteau une statue pédestre, seulement élevée sur un socle.

26 Obélisque, espèce de Pyramide quadrangulaire, élevée dans une place publique, un grand chemin, un bois, & c. construite en marbre ou en pierre, pour servir de monument ; les Egyptiens en sont regardés comme les inventeurs : les principales Places de Rome en sont encore décorées aujourd'hui, & il n'en reste qu'un en France, qui est celui d'Arles. On ne fait gueres usage chez nous des Obélisques ou Pyramides que dans la décoration des Tombeaux, des Catafalques, des Mausolées, & c. ou dans nos grandes routes & dans nos forêts. François Blondel en a pourtant incrusté dans l'ordonnance de la Porte Saint Denis, à Paris ; ce qui a été condamné par quelques-uns, plusieurs estimant que cette décoration devoit être réservée aux monumens funéraires, suivant leur origine. Il faut pourtant distinguer les Obélisques des Pyramides, les uns étant d'une proportion beaucoup plus élevée, & les autres ayant beaucoup plus de base.

27 Cirque, lieu destiné chez les Grecs pour les Jeux publics. Chez les Romains, c'étoit une grande place où se faisoit la course des chariots ; les plus magnifiques étoient le grand Cirque d'Auguste, & ceux de Flaminius, de Neron, & c.s,

28 Portique, gallerie formée par des arcades sans fermeture, telles que sont à Paris celles de la grande Cour, des Invalides, du Luxembourg, de l'Hôtel, de Toulouse, & c. On appelle Portique en Colonnade celui qui a des colonnes distribuées au-devant des pieds droits, comme celui de la Cour royale du Château de Vincennes, d'Ordre Dorique, bâti par le Veau, selon un nouveau système, pour l'accouplement des Colonnes de cet Ordre.

29 Bains, c'étoit chez les Anciens, un grand bâtiment composé de cours, d'appartemens, de salles de bains pour les personnes de l'un & l'autre sexe, environnés d'étuves, de garde-robes, & c. Ces bâtimens publics manquent absolument en France, où, malgré le climat temperé, des édifices de cette espèce contribueroient beaucoup à la commodité & à la propreté des habitans. Je crois que la ville d'Aix en Provence, est la seule où l'on trouve des Bains publics, nouvellement construits. Les plus magnifiques dont il

reste quelques, vestiges en Italie, sont ceux connus sous le nom de *Thermes de Diocletien*, dont M. Defgodets nous a donné les mesures. A Paris, on voit encore les restes presque ruinés des Thermes, ou Bains de Jules César, rue de la Harpe près celle des Mathurins, dans une maison appelée la Croix de fer. Il y a aussi des restes de Bains anciens à Arles & à Nîmes.

30 *Arc de triomphe*, monument magnifique élevé à la gloire d'un Monarque, pour transmettre à la postérité la mémoire de son triomphe. Ceux de Titus, de Constantin & de Septime Severe, sont les plus renommés de l'Italie. En France, on en trouve un antique auprès de Saint Remi en Provence, qui mériterait d'être plus connu. A Paris, celui du Trône élevé en modèle sur les Desseins de Claude Perrault, étoit un ouvrage digne du siècle de Louis XIV. (Voyez en l'ordonnance dans le second Volume de *l'Architecture Française*, n°. 262. planche premiere). L'Architecture de ces monumens doit être majestueuse & noble ; on doit faire entrer dans leur composition une grande Porte en plein ceintre, d'où leur vient le nom d'Arc. L'ordonnance en doit être ornée de Sculpture symbolique & allégorique au motif qui les a fait ériger. On appelle Portes triomphales, celles qui sont élevées à l'entrée d'une grande Ville, telles qu'on voit à Paris la Porte Saint Denis, par François Blondel ; la Porte Saint Martin, par Bullet, & c. les proportions en sont colossales & n'ont aucune relation avec les ordonnances des bâtimens destinés à l'habitation.

31 *Jardins*. Il en est de plusieurs espèces. On appelle Jardins publics, ceux qui dans une grande Ville servent à la promenade des habitans, tels que sont à Paris ceux du Palais des Thuilleries, du Luxembourg, du Palais royal, le Jardin du Roi, & c. Celui des Thuilleries est un chef-d'œuvre de le Notre. On appelle Jardin de propreté celui qui dans une maison particulière est planté d'arbres, de fleurs, de bosquets, de salle, de cabinet de verdure, & c. tels que se voyent à Paris celui de l'Hôtel de Toulouse, de la maison de M. Roullier, & plusieurs autres d'un dessein bien entendu & entretenu avec soin. On appelle Jardin fleuriste, ce qui contient un espace particulier près du Jardin de propreté ; enfin on appelle Jardin potager, légumier, verger, ceux qui près d'un grand Jardin, sont destinés à contenir des arbres fruitiers & des légumes à l'usage de la vie.

32 *Temples* ; c'étoit chez les Payens le lieu destiné au culte de leurs fausses Divinités ; chez les Calvinistes le Temple est appelle Prêche ; les Juifs appellent le leur *Sinagogue* ; chez nous, nos Eglises sont appellées en général le Temple du Seigneur, du latin *Templum*, dérivé du grec *Temnein*, *partager*, parce qu'un Temple est séparé & distingué de tout autre lieu ; bienséance qu'on n'observe pas assez scrupuleusement à l'égard de nos Eglises.

33 *Symétrie*. On entend par ce nom le rapport de parité des hauteurs, largeurs & longueurs d'un bâtiment, d'une façade, d'une pièce, & c. C'est la partie la plus nécessaire dans l'art de *bâtir* : les bâti.. mens les plus simples n'ont droit de plaire que par le secours de la symétrie ; elle est indispensable dans les édifices d'importance, aussi bien que dans tous les ouvrages de l'art ; le pittoresque, la disparité, & le contraste ne pouvant avoir lieu que dans les choses de goût & autres productions instantanées.

34 *Dispositon*, terme qui signifie l'arrangement des parties d'un édifice, par rapport au tout ensemble. On dit qu'un bâtiment est bien disposé, lorsque la grandeur du principal corps de logis est en rapport avec les aîles, que les avant-corps sont en relation avec les arrieres-corps, que les hauteurs des uns & des autres sont proportionnées avec la faillie, que l'espace des cours répond à l'importance du bâtiment, que les formes en sont gracieuses & variées, sans contraste ; enfin c'est par une heureuse disposition qu'un Edifice au premier aspect s'attire l'attention des spectateurs, & que l'on conçoit une idée avantageuse des productions d'un Architecte.

35 *Ordonnance* On entend autant par ce terme la composition d'un bâtiment, que la disposition de ses parties. On appelle aussi Ordonnance, l'application des Ordres dans la décoration des façades, ou seulement les proportions, le caractere, ou l'expression de chacun d'eux, lorsque l'économie, ou quelque autre considération particulière ne peut permettre les Colonnes ou les Pilastres. On dit cette Ordonnance est rustique, solide ou élégante, lorsque les principaux membres qui composent sa décoration sont imités des Ordres Toscan, Dorique, Corinthien, & c.

36 *Bienséance*, terme qui désigne, selon Vitruve, la retenue qu'on doit garder dans chaque genre d'édifice, relativement à la dignité des personnes

pour qui l'on bâtit. La bienséance embrasse aussi le choix des ornemens, & l'application des symboles & des allégories, qui doivent être analogues à l'usage des Edifices sacrés, des Places publiques, des Palais des Rois, & c.

37 Exposition, partie la plus intéressante d'un bâtiment, C'est elle qui détermine la forme d'un plan, & qui dans sa distribution fait préférer les corps de logis & les aîles doubles, ou simples, ou semi-doubles, afin d'avoir des appartemens d'été & d'hyver, selon que l'édifice se trouve élevé à la campagne ou dans la Capitale. Les Châteaux de Meudon, de S. Germain-en-Laye, celui de Montmorenci, & c. sont d'une exposition très-avantageuse. La plûpart de nos bâtimens sur le bord de la riviere, sont aussi d'une exposition très-agréable ; de ce nombre sont les Hôtels de Belifle & de Laffey, le Palais Bourbon, l'Hôtel Lambert dans l'Ile S. Louis, & c.

38 Distribution. On entend par ce terme la division des pièces qui composent le plan d'un bâtiment, & donc la situation dépend des differens usages des appartemens de parade, de société & de commodité. La Distribution est une des parties de l'Architecture, par laquelle nos Architectes François se sont fait une très-grande réputation, ayant, pour ainsi dire, créé depuis environ 30 ans, un nouvel Art de cette partie du bâtiment. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet note (a) pag. 21.

39 Par Décoration théâtrale, on entend la représentation du lieu où se passe la scène ; telle qu'un Temple, une Place publique, un Palais, un Salon, une Forêt, un Jardin, & c.

La Décoration, relativement à l'Architecture, est la partie qui annonce le plus visiblement la capacité d'un Architecte, & qui exige le plus la connoissance de la théorie de son Art. C'est par la Décoration que l'on distingue d'une maniere convenable la demeure des Souverains d'avec celle des particuliers, & que l'on donne aux Monumens sacrés, aux Edifices publics & autres ouvrages d'importance, ce caractere de richesse & imposant, qui décide le goût dominant d'une Nation pour l'art de bâtir. Comme la décoration des Edifices est absolument étrangere à la commodité & à la solidité, & qu'elle n'a pour objet que l'agrément & la magnificence, il n'y a point de doute que toutes ses parties ne doivent être

méditées & réglées suivant les loix de la convenance, & selon les principes les plus universellement approuvés. Les Ordres d'Architecture & leur ordonnance doivent servir de guide dans la composition de tout genre de décoration ; c'est par leur application plus ou moins simple, ou plus ou moins composée, qu'on acquiert l'art de donner à chaque bâtiment ce caractère ou cette expression rustique, solide, moyenne, délicate ou composée, que présente l'assemblage du tout & des parties des Ordres Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien & Composite, qui nous ont été transmis par les Anciens, & sans la connoissance desquels il est difficile de parvenir au plus grands succès. Le Château de Maisons, le péristyle du Louvre, le Portail de S. Gervais, & c. n'ont acquis tant de réputation en France, que par l'ordonnance & l'application des Ordres que leurs Architectes y ont employés avec autant de discrétion que de théorie, & avec autant de goût que de lumière. On appelle aussi décoration l'embellissement de nos appartemens, partie qui à la vérité exige moins de sévérité que les dehors, mais qui néanmoins n'a jamais été traitée avec plus d'élégance qu'à présent. Voyez ce que nous rapportons à ce sujet, note (a) page 55.

40 *Convenance*. La Convenance doit être regardée comme la partie qui doit précéder toute opération dans l'art de bâtir. Elle indique la bienséance qu'on doit observer dans toutes les espèces d'Edifices, leurs grandeurs, leurs formes, leurs ordonnances, leurs richesses & leur simplicité ; c'est elle qui assigne les allégories, les attributs convenables à chaque genre de bâtiment ; c'est elle qui règle la dépense ou l'économie, qui détermine le choix des matériaux, leur emploi, la qualité des matières ; enfin c'est par l'esprit de la convenance, que sous des principes constans on parvient à donner des formes diverses à des bâtimens élevés pour la même fin, selon le rang, la dignité ou l'opulence des propriétaires.

41 *Habitation*. En Architecture, ce mot signifie un bâtiment destiné pour la demeure des hommes, & qui a pour objet la commodité des dedans, en quoi consiste l'art de distribuer un plan, tel qu'un Palais, une maison de plaisance, un bâtiment particulier, & c. Ce qu'on ne doit pas entendre d'un Edifice sacré, d'un Arc de triomphe, d'une Fontaine publique, d'une Place, d'un Marché, & c. ; de sorte que dans l'Architecture on distingue les

bâtimens à l'usage de la vie civile, propres à l'habitation, ceux destinés à la sûreté, tels que les Portes de (Ville, ou tout ouvrage militaire ; ceux destinés à l'utilité, tels que les ponts, les grands chemins ; ceux destinés à la magnificence, tels que les péristiles, les Colonades, les Obélisques, les Jardins spacieux, & c.

42 Il s'agit ici du genre d'Architecture Gothique & Arabe, qui a prévalu pendant plusieurs siècles sur celui de l'antique ; quoique les Edifices Arabes & Goths fussent soumis aux loix de la solidité, ils étoient plus étonnans que beaux, plus imposans qu'estimables, plus hardis que vraisemblables. La pesanteur des premiers est presque toujours aussi rebutante que la légèreté des autres est contraire à la bienséance & à l'application qu'en ont fait les Architectes de ces tems, déjà assez reculés ; sans parler ici de l'abus des ornemens, du mauvais goût des profils & de la disparité des membres d'Architecture, dont l'une & l'autre étoit composées Voyez ce que nous avons déjà dit note (a) p. 18.

43 Si nous avons publié avec éloge le succès des Arts tous le règne de Louis XIV, oublierons-nous de parler ici des monumens qui s'élèvent de nos jours par la protection que Sa Majesté accorde aux beaux Arts, & dans l'intention de procurer un plus grand avantage à ses sujets, sous la direction générale d'un Chef qui sçait entreprendre, encourager & récompenser, lorsqu'il s'agit d'illustrer & de perpétuer l'émulation de nos Artistes ?

En effet, que ne devons-nous pas espérer des progrès de l'Architecture, sur tant d'édifices, on exécutés, ou commencés ou projetés ?

Tout Citoyen n'est-il pas flaté de voir construire un superbe Edifice pour l'éducation de la jeune Noblesse dans l'Ecole militaire ? quelle idée ne se fait-on pas du projet de la Place que l'amour du peuple se propose de consacrer au Roi ? quelle impatience nos habitans ne montrent-ils pas de voir bientôt décorer cette Capitale d'un Hôtel de Ville digne de la Nation Françoisaise ? quel bien plus réel ne doit pas produire l'entière perfection des bâtimens immenses des Quinze-vingt & des Enfants-Trouvés, qui procurent des asyles à l'infortune & des sujets d'admiration aux Etrangers ? avec quelle magnificence n'embellit-on pas l'intérieur de nos Temples ? Puis-je obmettre l'édification de la Paroisse de S. Louis à Versailles, l'Abbaye de Panthemont à Paris, Saint Louis du Louvre, les Portails de l'Oratoire, de S.

Roch, de S. Sulpice, de Saint Eustache, & c.? Combien de belles maisons ne s'élevent pas dans cette grande Ville & dans ses environs ? on y voit l'élégance & la commodité surpasser ce que nous avons de plus accompli en ce genre dans les Edifices qui nous ont précédés.

Vit-on jamais dans nos Maisons royales les entretiens, les restaurations & les embellissemens poussés à un aussi haut point de perfection ? que pourrions-nous dire qui ne fût avoué de toute l'Europe, au sujet des grands chemins qui s'exécutent de nos jours ? avec quelle dépense n'élève-t-o-n pas le Pont d'Orléans ? quels succès ne doit-on pas attendre de ceux de Moulins, de Triport, de Mantes, que l'on va construire, de ceux de Pont Sainte Maxence, de Saumur, de Tours, & c. dont les projets utiles, la disposition & la magnificence annoncent la vigilance du ministere pour le bien public, & la capacité des Ingénieurs habiles qui sont à la tête de ces vastes entreprises ?

Enfin que pourrions-nous dire de plus frappant à l'honneur de notre siècle, si nous osions entreprendre la description des édifices dans tous les genres que voit éclore la Capitale de la Lorraine, sous la domination d'un Prince qui ne dédaigne pas de présider lui-même aux monumens somptueux qu'il fait élever, soit pour la majesté dûe à son rang, soit pour les bâtimens utiles aux peuples qu'il gouverne, & qui par des récompenses toujours royales sçait s'attacher des Artistes de mérite, former des établissemens, protéger les Académies & contribuer sans cesse au bien public, aux progrès des Arts, & à la gloire d'une Province qui se ressentira à jamais de ses bienfaits, de sa grandeur & de sa magnificence ?

44 Personne n'ignore que la nécessité de se loger commodément, d'élever des Temples à la Divinité, des demeures aux Princes, des Places publiques aux peuples, a excité les Sçavans à faire des découvertes dans la mécanique, pour faciliter le transport, l'élévation & l'accélération des édifices ; dans l'hy draulique, pour procurer l'écoulement des eaux & l'embellissement de nos maisons de plaisance ; que c'est enfin par la multiplicité de ces differens genres de bâtiment, que la Sculpture, la Peinture & les autres Arts ont pris faveur, en contribuant à la décoration des plus superbes monumens, sans l'édification desquels les découvertes des

Sciences & la perfection des Arts auroient été inutiles ou de peu d'importance. D ij

45 Quelle obligation les Arts n'ont-ils pas à plusieurs de nos Citoyens du premier ordre, qui, par le goût qui leur est naturel, & pour se délasser du poids fatigant de leurs affaires, ne dédaignent pas de s'appliquer à nous transmettre par le ministère de la gravure les ouvrages des grands Maîtres, à rassembler dans leur demeure les chefs-d'œuvres des Ecoles des Peintres les plus célèbres, à contribuer par leur exemple à faire naître chez nos contemporains la passion des Arts ; en un mot, qui par leur urbanité & leur bienveillance déterminent, encouragent & excitent nos Artistes à marcher à grands pas dans la carrière de l'immortalité ?

Nous feroit-il permis de citer ici M^{gr}. le Duc d'Orléans, M. le Duc *de Tallard*, M. le Duc *de Chaulnes*, & plusieurs autres personnes illustres, dont les cabinets nous sont ouverts avec complaisance, sans oublier les collections considérables de Tableaux, de Desseins, de Bronze, & autres curiosités d'un choix exquis, que renferment ceux de M. le *Prince de Monaco*, de M. le *Marquis de Voyer*, de M. le *Baron de Thiers*, de même que ceux de MM. *de Jullienne*, *de Gagny*, de *la Boissière*, & tant d'autres connoisseurs, qui par l'amour qu'ils portent aux beaux Arts, sont parvenus à réunir dans cette Capitale ce que des Nations entières dans des siècles moins heureux n'auroient pû recueillir ?

Enfin que ne devons-nous pas à M. le *Comte de Caylus*, M. *Vatelet*, M. *Hulft*, amateurs nés des Arts, qui par leurs conseils, leurs importants avis, leurs soins infatigables pour le bien de la société, non contents de s'intéresser à tout ce qui contribue à l'embellissement de l'intérieur de la Capitale, étendent leur attention & leurs lumières jusques dans les Provinces les plus éloignées, & ne la refusent pas même aux Nations étrangères ?

Que de tels exemples, quand on y réfléchit, sont capables de soutenir & d'augmenter le succès des Arts en France ! aussi est-on obligé de convenir que la plûpart sont poussés au plus haut point de perfection. L'architecture fera-t-elle donc la feule qui, faute d'amateurs d'un mérite distingué, restera dans l'oubli, après avoir produit tant de merveilles.

46 Nous entendons moins parler ici de la Sculpture qui concerne les statuaire, que de celle qui regarde ceux qui sont leur capital des ornemens en bois, plâtre, pierre, marbre, bronze, & c. à l'usage de la décoration des appartemens, partie des bâtimens pouffée peut-être au plus haut point de perfection : en effet, jamais l'élégance des formes, la beauté de l'exécution, la richesse des matieres ne furent employées avec autant de goût & de variété, degré de supériorité que nous devons de nos jours à MM. *Pineau, Lange, Verbreck*, & c. qui par leur expérience & leur capacité ont contribué à rendre nos demeures des séjours enchantes, dignes de l'opulence de la plûpart de nos Citoyens & de l'admiration des Nations non prévenues.

47 Quoiqu'il semble que dans tous les tems quelques Artistes ayent fait une profession particuliere de l'art du Jardinage, ainsi que le célèbre M. *le Notre*, M. *Desgot*, & plusieurs autres qui se sont acquis une très-grande réputation dans cette partie, il est cependant certain qu'un Architecte habile ne doit pas négliger la connoissance de cette science, & qu'à l'exemple d'*Hardouin Mansard*, de qui sont les Jardins de Marly, il doit sçavoir comprendre dans son projet général l'aspect des dehors avec la disposition de ses bâtimens, seul moyen de concilier les régles de son Art avec les différentes sujétion que lui prescrit un terrain montagneux, à mi-côte ou de niveau, & plus ou moins aride & fertile en eaux ; de sorte que des dedans de ses édifices on jouisse d'un extérieur agréable ; & que des dehors, ces bâtimens semblent s'accorder avec les productions de la nature, que son Art aura sçû faire plier à ces differens besoins.

48 *François Blondel, Claude Perrault, Charles Daviler*, & plusieurs autres dans le dernier siècle. Messieurs *Boffrand, de Vigny, Briseux*, & c. de nos jours ont montré dans plus d'une occasion l'étendue de leur expérience dans la bâtisse, leur amour pour les Sciences, leur goût pour les beaux Arts & leurs connoissances dans les belles Lettres, & peuvent sans contredit être cités pour servir de modèles à ceux qui voudront à l'avenir faire leur profession de l'Architecture.

49 Nous avons nommé dans la premiere de ces notes les principaux Cours publics qui se donnent à Paris ; nous allons parler ici de nos Académies suivant l'ordre de leurs créations, ainsi que des jours de leurs Assemblées publiques ; nous citerons les Maisons royales, qui renferment differens

genres de productions relatifs à l'étude, & qui se voyent publiquement pour la plûpart ; nous finirons par nos plus belles maisons de plaisance, nos principaux monumens & quelques édifices particuliers, dont l'examen ne peut que contribuer à instruire nos élèves, exciter la curiosité des amateurs, & produire la plus grande admiration aux étrangers.

Académies Royales.

L'*Académie Françoise*, instituée en 1635, tient ses Assemblées publiques lors de la réception de ses Académiciens & tous les ans le leur de la S. Louis.

L'*Académie de Peinture & de Sculpture*, instituée en 1648, tient ses Assemblées le premier & le dernier Samedi de chaque mois : quoiqu'elle ne soit pas censée publique, lorsque quelqu'Académicien y prononce un discours, qui tend ordinairement à la perfection & aux progrès des Arts, les honnêtes gens y trouvent un libre accès.

En général cette Académie a pour base l'école du modèle qui se tient tous les jours après-midi, & où de jeunes élèves auxquels on a trouvé des talens pour cette profession, sont reçus & enseignés par un des Académiciens de cette illustre Compagnie ; l'on y donne aussi publiquement une leçon de perspective tous les Samedis.

L'*Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, instituée en 1663, tient deux Assemblées publiques tous les ans, l'une le lendemain de la Saint Martin, l'autre après la quinzaine de Pâques.

L'*Académie des Sciences*, instituée en 1666. tient aussi tous les ans deux Assemblées publiques, l'une après la Saint Martin, & l'autre après Pâques, mais à des jours differens de celle des Inscriptions.

L'*Académie d'Architecture*, instituée en 1671, ne tient point d'Assemblée publique, mais deux de ses Membres y donnent deux leçons ; l'une sur l'Architecture, tous les Lundis après-midi, & l'autre sur les Mathématiques, tous les Mercredis au matin. *Toutes ces Académies tiennent leurs Assemblées au Louvre.*

L'*Académie de Chirurgie*. Quoiqu'il semble que cette Académie soit étrangère aux Arts de goût, en faveur néanmoins de l'utilité qu'elle peut procurer aux Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs, & c. qui ont

essentiellement besoin des leçons anatomiques que l'on donne dans cette sçavante école, nous en indiquons ici les jours publics.

Cet illustre Corps fut érigé en Académie en 1731. Il s'assemble régulièrement deux fois la Semaine les après-midi, & fait donner dans son amphithéâtre les Lundis, Mardis & Vendredis des leçons publiques, tendant à perfectionner la connoissance du corps humain, aussi bien que la pratique de la Chirurgie, principalement par *expérience* & par *observation*. *Cette Académie tient ses Assemblées rue des Cordeliers.*

Enumération des Maisons royales, qui contiennent les différentes collections dont la connoissance & l'étude sont utiles aux Artistes.

La *Bibliothèque du Roi*, édifice très-spacieux, & qui contient 1^o. environ 150000 volumes imprimés & 40000 volumes manuscrits, sous la direction du grand Bibliothécaire, M. *Bignon*, Conseiller d'Etat, & c. & sous la garde de M. l'Abbé *Salier*, de l'Académie François, & de M. *Mellot*, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres : 2^o. un cabinet d'Estampes, composé d'environ 4000 volumes, sous la garde de M. l'Abbé *Joly* ; 3^o. un cabinet des Médailles, l'un des plus considérables & des plus complets qui soit en Europe, sous la garde de M. l'Abbé *Barthelemy* ; 4^o. un cabinet des Antiques, renfermant un grand nombre de figures, de bustes, de vases, d'instrumens & autres monumens de cette espèce, rassemblés avec autant de soin que de goût, aussi sous la garde de M. l'Abbé *Barthelemy*. *Cet édifice est situé rue de Richelieu.*

La *Salle des Antiques*, dans laquelle est rassemblée la plus grande partie des restes précieux que nous possédons en France, des plus célèbres Sculpteurs de la Grece & de l'Italie, soit en statues de marbre, bas-reliefs, rondes-bosses, moules creux, & c. sous la direction de M. *de Foncemagne*, de l'Académie François & des Inscriptions.

La *Salle de la Marine*, contenant les plus beaux modèles des bâtimens à l'usage de la navigation, exécutés avec beaucoup de succès, de soins & de détails, sous la direction de M. *Duhamel*, de l'Académie des Sciences, Inspecteur général de la Marine. *Ces deux Salles sont situées au Louvre.*

La *Salle des Fortifications*, connue sous le nom de Galerie des Plans du Roi, dans laquelle sont contenus les plans des Places fortifiées du Royaume,

exécutés avec une dépense véritablement royale, & avec autant de précision que d'intelligence, sous la garde de M. *de Mazin*, Ingénieur du Roi.

Le *Cabinet des Desseins* de Sa Majesté, contenant une collection très-considérable des Desseins des grands Maîtres anciens & modernes, sous la garde de M. *Cochin fils*, Membre de l'Académie royale de Peinture.

A propos de ce Cabinet, nous citons celui de M. *Jean Mariette*, Honoraire de l'Académie royale de Peinture. Ce Cabinet mérite à plusieurs égards l'attention des connoisseurs.

La *Monnoye des Médailles*, où se fabriquent les médailles, jettons & autres ouvrages de ce genre, & dans l'une des pièces de laquelle se voyent les quarrés & poinçons qui ont servi à frapper les suites des Médailles de Louis XIV, celles des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à présent, & c. sous la direction de M. *de Cote*, Intendant & Contrôleur des Bâtimens du Roi. *Ces trois genres de curiosités sa voyent aux Galeries du Louvre.*

Le *Cabinet d'histoire naturelle*, dans lequel est rassemblé avec beaucoup d'ordre & de magnificence une collection considérable de quadrupedes & d'oiseaux de différentes espèces, de fossiles, d'infectes, de poissons, de graines & de plantes, à l'usage des Arts & de la Médecine, aussi bien que des modèles de divers genres de machines, sous l'intendance de M. de Buffon, & la garde de M. *Daubenton*, de l'Académie des Sciences. *Ce Cabinet se voit au Jardin du Roi.*

Nous nommerons ici en passant le Cabinet de M. *de Réaumur*, le plus riche & le plus complet qu'ait peut-être jamais eu en Europe aucun particulier, pour l'histoire naturelle, *rue de la Roquete, Fauxbourg S. Antoine* ; celui de M. *d'Ons-en-Bray*, pour la mécanique, à *Bercy*, & que l'on va rendre public au Louvre.

Le *Cabinet des Tableaux du Roi*, dans lequel est rassemblée une partie des ouvrages des grands Maîtres, anciens & modernes, sous la garde de M. *Bailly*, Peintre de Sa Majesté, au *Palais du Luxembourg*. Voyez les autres Cabinets de Tableaux qui sont à Paris, & que nous avons cité note (a) p. 52.

L'*Arfenal*, dans une des grandes Salles duquel se voyent les armures & les instrumens militaires, depuis l'origine des Gaules jusqu'à

présent ; curiosité qui intéresse les Peintres, Sculpteurs & Dessinateurs, *Quai des Célestins*.

Enfin a tant de merveilles nous ajoûterons les Ateliers de nos habiles Sculpteurs & de nos grande Peintres, comme autant de dépôts des merveilles de notre siècle, où l'on peut puiser par l'examen de leurs ouvrages & l'entretien de ces célébrés Artistes, les connoissances les plus utiles à la perfection des talens dans tous les genres.

Principales Maisons de plaisance, dans lesquelles on peut acquérir diverses connoissances nécessaires aux Architectes & aux Artistes.

Le *Château de Versailles*, à beaucoup d'égards, principalement pour la distribution & l'embellissement de ses Jardins, aussi bien que pour les bâtimens des Ecuries & de l'Orangerie ; autant de chef-d'œuvres *de le Notre & de Jules-Hardouin Mansard*.

Le *Château de Marly*, pour la disposition générale & l'élégance des formes des Jardins, exécutés sur les Desseins de *Jules-Hardouin Mansard*.

Le *Château de Maisons*, pour la justesse des proportions de l'Architecture, le choix des ornemens & la sévérité des regles, exécuté sur les Desseins de *François Mansard*.

Le *Château de Clagny*, pour la belle disposition de son plan & le choix des formes de ses élévations, bâti sur les Desseins de *Jules-Hardouin Mansard*.

Les *Châteaux de Sceaux & de Chantilly*, pour l'agrément de leurs Jardins. Ceux de *Meudon*, de *Saint Germain-en-Laye*, de *Bellevue*, & c. pour la variété de leurs aspects & la diversité de leur exposition, plantés sur les Desseins de *le Notre*. Le dernier sur les Desseins de *M. Dille*.

Le *Château de Saint Cloud*, pour son escalier pour la beauté & la magnificence du Salon & de sa Galerie, peinte par *Mignard*. Le Château a été bâti, pour la plus grande partie, par *Jules-Hardouin Mansard*.

Le *Château de Choisi*, pour l'exposition & la simplicité de ses anciens Jardins, & les nouvelles cours & avant-cours que l'on vient d'y ajoûter sur les Desseins de *M. Gabriel*, premier Architecte du Roi.

Le *Château de Vincennes*, par le portique Dorique de la Cour royale, suivant un nouveau système, concernant l'accouplement de cet ordre, bâti sur les Desseins de *Le Veau*.

Le *Château de Fontainebleau*, par sa situation singulière, les peintures du *Primatice*, la salle de Spectacles, & le patterre du Tibre, une des belles choses qui ait jamais été faite, par *le Notre*.

Le *Château de Livry*, pour son salon à l'italienne, du Dessein de *Le Veau*.
Principaux Edifices élevés dans cette Capitale, considérés par l'idée que donne leur aspect.

Le *Péristile du Louvre*, pour la belle ordonnance de l'Architecture, bâti sur les Desseins de *Claude Perraut*.

L'*intérieur de la Cour du Louvre*, pour la beauté des détails, bâti sur les Desseins de l'Abbé de *Clagny*.

Le *Palais du Luxembourg*, pour son genre rustique,) bâti par *Jacques de Brosse*.

Le *Palais des Thuilleries*, pour l'étendue, par *Philbert Delorme*, & la beauté de ses Jardins, par *le Notre*.

Le *Palais Royal*, pour la magnificence & l'im-
50 Les Sieurs *Caquet, Richard, Guesnon ; Trouard, Destriches, Polvert* & plusieurs autres, sont autant d'Entrepreneurs habiles ausquels la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la marbrerie, la serrurerie & la dorure doivent leur plus grande

51 Après avoir donné dans ces notes differens moyens de parvenir aux connoissances de l'Architecture, & avoir recommandé la lecture des Auteurs les plus approuvés sur cet Art, nous allons annoncer ceux dont l'étude est indispensable aux personnes qui se vouent à la profession de l'Architecture & des Arts qui lui sont relatifs. Leurs ouvrages se trouvent pour la plûpart dans nos Bibliothèques publiques, dont nous avons fait mention dans la note (page 60.) ou enfin chez Charles-Antoine Jombert, rue Dauphine à Paris.

Livres anciens.

Les dix livres d'*Architecture de Vitruve*, traduits en françois & commentés par *Claude Perrault*, édition de 1684, *in-fol.* ouvrage *très-profond*, dont le texte composé sous le *régne d'Auguste* & les commentaires sous celui de *Louis XIV*, sont également honneur à l'un & à l'autre siècle.

Le *Cours d'Architecture* de *François Blondel*, édition de 1698, divisé en cinq parties, est certainement un des plus utiles & des meilleurs ouvrages qui ayent été écrits sur cet Art.

Parallele de l'Architecture antique & de la moderne, de M. de *Chambray*, édition de 1702 ; ouvrage excellent pour acquérir les connoissances des Ordres d'Architecture & des différentes opinions des Auteurs anciens & modernes qui ont commenté *Vitruve* avant *Perrault*, tels que *Palladio*, *Vignoles*, *Scamozzi*, *Serlio*, *Bulant*, *Philibert de Lorme*, *Cataneo*, *Barbaro*, *Viola* & *Alberti*.

Ordonnance des cinq espèces de Colonnes, selon la méthode des Anciens, par M. *Perrault*, imprimé à Paris en 1683. *in-fol.* ouvrage moins estimé que ses commentaires sur *Vitruve*, mais dont le système mérite attention.

Traité d'Architecture de *Leon-Baptiste Alberti*, édition de Hollande, ouvrage trop peu connu, mais dont l'étude est indispensable à un Architecte.

Architecture d'*André Palladio*, édition de Hollande de 1726, en deux volumes *in-fol.* un des plus grands Architectes de son tems, & le plus universellement suivi en Italie.

Règles des cinq Ordres d'Architecture, par Jacques Barozzio de *Vignoles*, commentées & considérablement augmentées par *Augustin – Charles d'Aviler*, encore augmentées par *J. le Blond*, & par *Jacques-François Blondel*, pour ce qui regarde les planches, & par *J. Mariette*, qui nous l'a donné grand *in-4º.* en 1750.

Traité d'Architecture de *Philibert de Lorme*, *in-fol.* édition de 1561, intéressant pour sa maniere de bâtir à petit frais, & ses développemens sur la charpenterie.

Œuvres d'Architecture, de *Vincent Scamozzi*, *in-fol.* édition d'Hollande en 1736 ; ouvrage estimé pour plus d'une découverte sur l'Architecture principalement sur le chapiteau Ionique.

Les *Edifices antiques de Rome*, levés & dessinés par ordre du Roi par M. *Desgodets*, *in-fol.* Livre extrêmement rare & très-recherché pour la précision des mesures des Edifices antiques.

L'Architecture de *Fontana*, premiere édition ; ouvrage excellent, contenant les principaux monumens de l'Italie.

L'Architecture historique de Fischer, in-fol. imprimé à Leipsic ; ouvrage estimé pour la collection des plus célèbres monumens de l'Egypte, de la Grece & de l'Italie.

L'Architecture de Bibiane. pour le goût des ornemens propres à l'Architecture en général, & en particulier à la décoration des Théâtres.

La Perspective des Peintres & des Architectes, par le *P. Pozzo*, Jésuite, en deux volumes *in-fol.* imprimé à Rome en 1723. Ouvrage excellent pour la perspective, relativement à la décoration des Théâtres & aux besoins des Dessinateurs, des Peintres & des Architectes.

Le Vitruve Britannique, imprimé à Londres ; ouvrage fort estimé & qui donne les connoissances des principaux monumens d'Angleterre.

Traité d'Architecture d'Inigo Jones, un des plus célèbres Architectes d'Angleterre ; ouvrage trop peu connu de nos Architectes François.

L'Architecture des Voutes, du *R.P. François Derand*, Jésuite, édition dernière de 1743. Ouvrage utile pour la pratique du trait.

L'Architecture d'Antoine le Pautre, édition *in-fol.* Ouvrage ingénieux & enrichi de dissertations raisonnées, par *Aug. Ch. d'Aviler*.

Livres Modernes.

La Théorie du jardinage, édition de 1747. Ouvrage excellent, les premières figures par *Aléxandre le Blond*, les dernières & le discours par *M. d'Argenville*, Maître des Comptes.

Traité de l'Architecture de Sébastien le Clerc, édition de 1714. Ouvrage excellent pour les élémens, trop peu estimé sans doute, quoique très-utile aux Architectes pour acquérir Part de profiler avec goût.

Traité de Perspective pratique, avec des remarques sur l'Architecture, par *M. de Courtonne*, édition de 1725, utile pour la perspective pratique.

L'Architecture moderne, édition de 1728, par *M. Tiercelet* ; ouvrage assez utile pour les Praticiens.

La Décoration des Edifices, par *Jacques-François Blondel*, édition de 1738. Ouvrage intéressant pour l'ordonnance des façades & pour la partie des développemens.

L'Art de bâtir les Maisons de campagne. édition de 1743, par *C.E. Briseux* ; ouvrage estimé pour la partie qui concerne la distribution.

Traité du beau essentiel dans les Arts, appliqué particulièrement à l'Architecture, édition de 1752, par le même ; ouvrage utile & où l'on essaye à prouver que les plus beaux édifices tirent la source de la perfection des proportions harmoniques.

Architecture de M. Cordemoy, édition de 1714. Ouvrage systématique, mais rempli d'une infinité de réflexions judicieuses.

Traité de la coupe des pierres, édition de 1728, par J.B. de la Rue ; ouvrage utile pour la pratique de l'art du trait.

La Théorie & la pratique de la coupe des pierres ; par M. Frezier, édition de 1754, le seul ouvrage excellent pour la théorie de tous les genres de voûtes.

Traité de la coupe des bois, édition de 1729, par N. Blanchard ; ouvrage utile pour la pratique de la menuiserie, charpenterie, & c.

Traité de Charpenterie & des bois de toute espèce, avec un Tarif général des bois. Ouvrage contenant une infinité d'expériences curieuses, par M. Mesanges.

Détails des ouvrages de Menuiserie pour les bâtimens, où l'on trouve le prix de chaque espèce d'ouvrage, avec le tarif du toise ; par M. Potain. Ouvrage neuf & intéressant.

Les Loix des bâtimens suivant la coutume de Paris, par M. Desgodets, commenté par M. Goupy, le meilleur ouvrage qui ait paru en ce genre.

Architecture Française, ou Recueil des principaux Edifices élevés à Paris, dans ses environs & dans les principales Provinces de France, avec des descriptions historiques & analytiques, par J.F. Blondel, 8 vol.in-fol. dont deux au jour & deux prêts à paroître. Ouvrage dont le but est la comparaison des bâtimens de même genre concernant nos édifices françois, n'ayant pû comprendre dans cette immense collection les monumens des Anciens sans augmenter trop considérablement les planches, qui d'ailleurs se trouvent répandues dans d'autres Ouvrages de réputation.

Essai sur l'Architecture, par le R.P. Laugier. Jésuite ; ouvrage plein d'idées neuves & écrit avec sagacité.

Examen de cet Ouvrage, par MM. de la Fond & Briseux, utile par quantité d'observations intéressantes, quoiqu'un peu partiales.

La Science des Ingénieurs, par M. Belidor, in-4°. Ouvrage très-utile pour la conduite des travaux dans tous les genres de bâtimens ; édition de 1729.

L'Architecture hydraulique, ou l'art de conduire, d'élever & ménager les eaux pour tous les besoins de la vie ; par M. Belidor. Ouvrage nécessaire pour la construction des ouvrages maritimes & des édifices qu'on bâtit dans l'eau.

Œuvres d'Estampes utiles aux Architectes & autres Artistes, qui sont leur profession des ouvrages de goût.

Œuvres d'Architecture de J. le Pautre, peut être le meilleur recueil que nous ayons pour fertiliser le génie des Artistes.

Les délices de Paris & de ses environs édition récente, qui a pour objet de présenter en perspective la plus grande partie des monumens qui décorent cette Capitale & ses environs.

Les Ruines de Palmire ; ouvrage anglois curieux, intéressant & exact.

Les Œuvres de J.B. Piranese, remplies de productions fertiles & abondantes, & d'une très belle exécution.

Les Œuvres de Meyssonier, la plupart utiles à nos Dessinateurs.

Les Œuvres de Gilles Oppenor, pour la plus grande partie très-nécessaire aux Architectes.

On peut voir une grande collection des Desseins originaux de ces deux derniers Artistes dans le cabinet de M. Huquier, dont l'affabilité à cet égard est peut-être sans exemple ; *rue des Mathurins*.

Les Œuvres de Labelle, Calot, le Clerc, Gilot, Chauveau, Sylvestre, & c. tous hommes du premier mérite, & dont en général les productions sont autant de chef-d'œuvres d'une utilité indispensable aux Architectes, Peintres, Sculpteurs, Graveurs, Dessinateurs, Cizeleurs & autres Artistes, & dont la communication leur est offerte avec complaisance au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque du Roi, par M. l'Abbé Joly dont nous avons déjà parlé.

Table des matières

1. Page de titre
2. AVERTISSEMENT.
3. DISCOURS SUR LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE.
4. PRECIS DES QUARANTE LEÇONS, QUI COMPOSERONT LE COURS ÉLÉMENTAIRE.
 1. PRECIS DU COURS DE THEORIE.
 2. PRECIS DU COURS DE PRATIQUE.
 1. APPROBATION.
5. ERRATA
6. Notes
7. À propos de cette édition numérique